

Annexe 1 – Modalités de prises en charge

Volet 1 - Aide investissement		
Aménagements éligibles	Prise en charge Max.*	Plafond
Abri vélo	55% du montant HTR max	1 400€ d'aide par emplacement
Abri vélo équipé de modules photovoltaïques	55% du montant HTR max	1 800€ d'aide par emplacement
Arceau	55% du montant HTR max	150€ d'aide par emplacement
Borne de recharge VAE	55% du montant HTR max	850€ d'aide par unité
Borne de gonflage	55% du montant HTR max	850 € d'aide par unité
Borne de réparation	55% du montant HTR max	650 € d'aide par unité
Borne multifonction 2 en 1 service de gonflage et de réparation	55% du montant HTR max	1 050 € d'aide par unité
Consigne à bagages sécurisée	55% du montant HTR max	350€ d'aide par casier
Forfait raccordement électrique ou pose de prise dans un équipement si pose de recharge VAE	55% du montant HTR max	1 300€ d'aide par demande
Stationnement sécurisé Box individuel ou Box collectif	55% du montant HTR max	350€ d'aide par emplacement
Volet 2 - Aide investissement		
Aménagements éligibles	Prise en charge max. *	Plafond
Aire de services complète = 4 équipements financés	55% du montant HTR max	48 500€ d'aide par aire
Aire de services partielle = 3 équipements financés au maximum		
Equipements obligatoires		
Table de pique-nique	55% du montant HTR max	250€ d'aide par unité
Point d'eau	55% du montant HTR max	1 900€ d'aide par unité
Sanitaires		
Toilette sèche (à compostage externe, déshydratation ou à lombricompostage),	55% du montant HTR max	45 000€ d'aide par unité
Toilette classique	55% du montant HTR max	Plafond de 35 000€ d'aide par unité
Stationnements		
Arceau	55% du montant HTR max	150€ d'aide par emplacement
Stationnement sécurisé Box individuel ou Box collectif	55% du montant HTR max	350€ d'aide par emplacement
Borne de recharge VAE	55% du montant HTR max	850€ d'aide par unité
Equipements supplémentaires préconisés / Optionnels		
Borne de gonflage	55% du montant HTR max	850 € d'aide par unité
Borne de réparation	55% du montant HTR max	650 € d'aide par unité
Borne multifonction	55% du montant HTR max	1 050 € d'aide par unité
Consigne à bagages	55% du montant HTR max	350€ d'aide par casier de rangement
Ombrière pour table de pique-nique	55% du montant HTR max	1 050€ par unité
Jalonnement de l'aire de services si à plus de 200 m de l'itinéraire ou d'un des équipements éloignés	55% du montant HTR max	650€ d'aide par unité
Signalétique touristique - RIS	55% du montant HTR max	1 200€ d'aide par unité

Végétalisation supplémentaire	55% du montant HTR max	3 500€ d'aide par aire
Travaux Annexes		
Travaux de génie civil	55% du montant HTR max	3 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau d'eau	55% du montant HTR max	2 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau électrique	55% du montant HTR max	2 000€ d'aide par aire
Volet 3 - Financement d'études (2 études maximum par porteurs de projet)		
Types d'études	Prise en charge max.*	Plafond
Améliorer la mise en sécurité des voies existantes	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide
Renforcer l'attractivité des véloroutes existantes	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide
Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national ou régional	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide

*HTR – Hors Taxe Récupérable